

La CGT et l'immigration : les principaux enjeux

Rdv de l'histoire de Blois, 7 octobre 2016

 Par Jérôme Beauvisage, IHS CGT

L'immigration au sens moderne du terme naît à la fin du XIX^e siècle, c'est-à-dire a peu près en même temps que le syndicalisme.

L'histoire de l'immigration va donc croiser toute l'histoire du mouvement ouvrier et ce pour plusieurs raisons dont la principale est que la politique d'appel à l'immigration a eu, dès ses origines, une dimension essentiellement économique qui s'intéresse d'abord aux migrants, en tant que force de travail exploitable.

D'emblée le mouvement ouvrier va être confronté à un phénomène qui touche principalement les secteurs industriels les plus dynamiques et dans des conditions mettant au premier rang le problème de la mise en concurrence des travailleurs français et travailleurs immigrés.

Lorsqu'au milieu des années 2000, l'expression « *immigration choisie* » fut lancée comme un slogan, elle prétendait alors incarner une rupture avec les politiques passées en proposant un « *rééquilibrage entre l'immigration de travail et l'immigration familiale* ».

En réalité, l'immigration a toujours été « choisie », en ce sens que patronat et pouvoirs publics font toujours appel à l'étranger lorsqu'ils ont besoin de bras et qu'à l'inverse, ils ont toujours cherché à limiter, à fermer voire à organiser les retours quand le marché de l'emploi se rétracte.

En ce domaine, les syndicats devront également composer avec un autre acteur en la personne de l'Etat. Et, les politiques menées par les pouvoirs publics se calquent assez bien avec ce double mouvement déjà évoqué. Quand il s'agit de combler un déficit de bras pour les besoins du capital, la plupart du temps, l'Etat est attentif aux demandes patronales et son attitude oscille alors selon les circonstances entre laisser-faire et interventionnisme.

À l'inverse, dans les périodes de crises économiques, pour rassurer les populations qui craignent la concurrence de la main d'œuvre étrangère, l'Etat renforce l'encadrement des populations immigrées. Ainsi, l'idée d'une « *protection du travail*

national » n'est pas récente, elle apparaît à la fin du 19^e siècle, et une carte d'identité spécifique aux travailleurs étrangers est instituée pendant la Première Guerre mondiale.

En réalité, pour la Confédération et ses organisations, l'immigration et les problèmes qu'elle soulève, a constitué, hier comme aujourd'hui, un terrain concret dans lequel des générations de militants ont pu mettre à l'épreuve, une des valeurs fondamentales du mouvement ouvrier, je veux parler de l'internationalisme.

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, la CGT déclare « *tout travailleur, quelle que soit sa nationalité, a le droit de travailler là où il peut occuper son activité* ». Quatre-vingt-dix ans plus tard, la CGT a défini une orientation qui vise à ce qu'il n'y ait pas durablement des travailleurs employés en France à des conditions inférieures aux normes sociales de notre pays.

Mon propos se bornera donc à jalonner le chemin parcouru et à marquer quelques repères.

Au lendemain de la Première Guerre. Une seconde vague massive d'immigration se produit. Elle durera jusqu'au début des années 1930 ; cette vague est principalement italienne et polonaise.

Dès 1919, la CGT dans son « Programme minimum » réaffirme le droit au travail pour les immigrés et se prononce clairement pour l'égalité des droits entre les travailleurs.

L'entrée des travailleurs étrangers est donc accueillie en terme favorable, du moins tant que le chômage ne menace pas. Nous avons là l'expression de la nouvelle attention que porte la CGT confédérée à l'idée d'une rénovation des relations internationales fondées sur la paix et la coopération (OIT, SDN etc...).

La position de la CGTU est différente, pour cette dernière, « les travailleurs n'ont pas de patrie » et « la question de nationalité ne joue aucun rôle dans les rapports de classe ». La CGTU défend la reconnaissance et le respect de la libre circulation ; de la libre installation et du libre emploi des hommes et des femmes de tous les pays.

En conformité, avec les consignes de l'Internationale syndicale rouge (ISR), elle prône l'organisation des immigrés par section ethnique au sein du syndicat au nom d'une solidarité de classe.

Au moment des courtes dépressions qui surviennent en 1924 mais surtout en 1927 des différences perceptibles vont se faire jour entre les deux centrales syndicales.

La CGT demande alors l'arrêt de l'immigration, la CGTU insiste sur la nécessité d'intégrer les immigrés à la classe ouvrière. Les réponses se différencient nettement quand la question de la concurrence, notamment en termes d'emplois, se trouve posée.

D'autant qu'à partir du milieu des années 1920, les syndicalistes se trouvent confrontés à une importante poussée xénophobe qui vise principalement les italiens. Dans les milieux réactionnaires se mêlent à la traditionnelle « peur » de l'étranger la crainte nouvelle de la subversion « communiste » (réfugiés italiens fuyant la dictature mussolinienne).

La CGT essaie de contenir ce mouvement même si dans ces rangs parfois une s'exprime certaine méfiance vis-à-vis des travailleurs accusés d'être pieds et mains liés au patronat et donc obstacles à la syndicalisation.

Cette hostilité latente est aussi présente à la CGTU. En 1927, Julien Racamond au congrès de Bordeaux s'indigne de l'indifférence presque générale de nombreux unitaires pour les problèmes d'organisation de la MOE (MOI à partir de 1932).

La CGT réunifiée en mars 1936 demande en matière d'immigration l'abolition de l'odieuse Société générale d'immigration et son remplacement par des organismes officiels, dans lesquels siègeraient des représentants syndicaux, ayant pour tâche d'organiser à l'échelle nationale puis départementale l'immigration.

D'abord réticents, les unitaires se rallient donc certes à contre cœur, à cette politique de présence syndicale pour la gestion des problèmes liés à l'immigration.

Quand, à la Libération, la CGT réunifiée reprend l'idée fondamentale de la CGTU du recours de la main d'œuvre étrangère en lien avec les besoins économiques. Le document préparatoire du 26^e congrès (1946) indique : « *L'appel à l'immigration est une bonne solution d'autant plus que l'immigré fait généralement souche et contribue ainsi au redressement démocratique de la France...L'immigration est donc la solution qui permet de résoudre à la fois la déficience de la main d'œuvre et le problème démographique* ».

La CGT défend alors une conception syndicale en accord à son engagement dans la Bataille de la production et du relèvement de la France. La CGT s'efforce de faire jouer un rôle central à l'ONI, avec une implication et un contrôle syndical effectif. Elle veut instaurer une politique sociale, économique, démocratique cohérente, avec d'emblée une égalité des droits sociaux, syndicaux.

Mais ce concept a du mal à vivre. L'insuffisant investissement syndical dans les organismes de l'office des migrations et l'hostilité patronale en sont les principales

causes. La CGT va même, dès 1948 et pour quinze ans encore, réclamer l'arrêt de l'immigration.

Un certain nombre d'éléments sont avancés pour justifier ce spectaculaire retournement.

Ainsi, l'abandon du plan Monnet au profit du plan Marshall remet en cause à la fois les introductions planifiées d'immigrés et l'activité syndicale dans les missions de recrutement à l'étranger, dans les centres d'accueil.

L'immigration clandestine s'accroît, notamment du fait de la réactivation des réseaux patronaux.

Enfin, la CGT considère que *« le gouvernement et le patronat veulent par tous les moyens museler la main d'œuvre étrangère, la terroriser pour l'utiliser plus aisément dans leurs manœuvres contre les revendications ouvrières »*.

Et, ce n'est pas la guerre d'Algérie avec ses litanies de propos et d'actes racistes, colonialistes et parfois fascistes, qui rend le combat plus aisé.

Dans les usines, sur les chantiers, il faut de fortes convictions et beaucoup de ténacité pour défendre les revendications des immigrés et singulièrement celles des travailleurs Nord africains.

En 1951, le 28^e congrès de la CGT procède à un examen critique du comportement des organisations confédérées à l'égard de ces travailleurs. Le jugement est sans complaisance et pointe le racisme latent existant au sein de nombreux syndicats dans lesquels bien des militants doivent encore être désintoxiqués de l'éducation raciste et colonialiste enseignée à l'école bourgeoise et poursuivie quotidiennement par la presse et la radio.

Le début des années 1960, est marqué par l'introduction massive de travailleurs immigrés (essentiellement Espagnols et des portugais et Nord africain).

Ainsi entre 1962 et 1975, on passe de 1.5 millions de travailleurs immigrés à 3 millions.

Comme les autres vagues, c'est une immigration essentiellement ouvrière mais elle est peu qualifiée.

Ce qui est également caractéristique de cette période, c'est que cette immigration n'est pas organisée et cela aura de graves conséquences en matière de logement, de droit du travail etc.

La fin des guerres coloniales et cette nouvelle vague massive d'entrée de travailleurs étrangers rendent intenable le choix de l'arrêt de l'immigration. La CGT y renonce en 1963 convaincue de la nécessité pour l'organisation de ne pas céder à la tentation de la concurrence entre travailleurs français et immigrés.

La CGT développe alors une série d'actions spécifiques à destination de la MOI et incontestablement, des progrès sont enregistrés dans la prise en charge des problèmes de l'immigration par les organisations confédérées.

Dès le début des années 1960, la confédération édite des journaux en langue italienne « *lavoro* », ou en langue espagnole « *unidad* ».

À partir de 1963, la CGT initie à cet effet un cycle pluriannuel de conférences nationales sur l'immigration. Un programme revendicatif est adopté, spécifique aux travailleurs immigrés, traitant des salaires, des droits sociaux, des conditions de logement, des libertés syndicales.

Les conférences insistent sur tout le dispositif d'organisation, de bataille d'idées, de formation syndicale et de prise de responsabilités dans les directions, comme élus et mandatés.

À partir de 1964, une activité est enclenchée pour pénétrer dans les bidonvilles et tenir des permanences afin d'y faire connaître leurs droits aux habitants, pour l'obtention des papiers, pour l'accès aux logements sociaux qui se pose avec d'autant plus d'acuité que progresse les regroupements familiaux. C'est un combat de longue haleine qui s'engage contre les marchands de sommeil.

Ces conférences seront précieuses pour faire reculer les divisions au sein de la classe ouvrière et permettre aux actions collectives de prendre de l'ampleur. Actions qui, à partir de l'arrêt officiel de l'immigration (1974), se réorientent vers la reconnaissance des droits spécifiques.

Vient un moment où l'engagement syndical avec ses discussions, ses réunions, ses efforts importants en matière de propagande porte des fruits ; les années 1970 et le début des années 1980 marquent l'histoire sociale grâce aux grèves des OS de l'automobile parmi lesquels les immigrés sont majoritaires.

A compter de 1983, la montée du Front national et les effets de plus en plus ravageurs de l'atonie de l'économie française provoquent une montée des réflexes xénophobes et racistes. Deux thèmes dominent la période : la question de l'intégration et les travailleurs migrants sans papiers.

La CGT et son secteur de l'immigration s'investit pleinement dans les actions en faveur de l'égalité des droits (1985 -1986 etc.). Significatif de cet engagement, cet extrait du programme d'action, adopté en 1985, par le 42^e Congrès de la CGT : *« le droit à l'insertion implique l'abolition de toute discrimination, bien plus, il suppose une politique qui corrige toutes les injustices résultant des discriminations antérieures, ainsi en est-il de la scolarité, du logement, de la situation sociale (...) le libre choix de rester en France, d'y travailler, d'y vivre avec les familles... ».*

La proclamation de l'arrêt officiel de l'immigration légale a inauguré le « mythe d'une immigration zéro ». La mise en place de politique migratoire restrictive visant à protéger le marché national du travail alimente de manière hypocrite un volant de main d'œuvre corvéable à loisirs : les travailleurs migrants sans papiers. De 1996 jusqu'à nos jours, la CGT s'est engagé à leurs côtés.

Dans ce contexte de crise exacerbée du capitalisme et des germes de divisions qu'il distille parmi les salariés, il apparaît avec évidence que la détermination et la capacité d'être la CGT de tous les travailleurs quels que soient leur statut, leur catégorie, leur âge ou leur origine, doit demeurer l'unique boussole.